

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

Délibération

Séance publique du 30 septembre 2022

N° 2022-470

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE

Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Baptiste MAURIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PESCINA

M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO

M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER

Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30 Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40

Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30 Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30

Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05

Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45

Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30 Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30

Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15 Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de

17h10

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30

M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10

M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15

Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45

M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20 M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20

M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30

M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40 Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir

de 18h20

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15

M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h

Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40 M. Patrick PUJOL à M. Gwénaël LAMARQUE à partir de 17h30

Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30

M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20

M. Fabien ROBERT à M. Gwénaël LAMARQUE jusqu'à 16h40

M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h

M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10

M. Thierry TRIJOULET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

# **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:**

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PESCINA à partir de 17h30

M. Jérôme PESCINA à partir de 17h30 M. POIGNONEC à partir de 17h30

M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45

Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

### LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2022-470

Association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT)- Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) - Programme d'actions 2022 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### Présentation de l'organisme :

L'Ecole de la deuxième chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) est portée par l'Association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT). Elle s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans ayant connu des ruptures scolaires pour des raisons personnelles, des difficultés scolaires ou une orientation par défaut. Ils sont, pour presque la totalité d'entre eux, sortis du système éducatif sans diplôme ou qualification.

Elle leur propose un parcours complet afin de leur permettre de préparer leur insertion dans l'emploi durable.

Chaque parcours respecte les principes suivants : positionnement, individualisation des parcours, orientation professionnelle, remise à niveau des compétences-clés, alternance en entreprise, évaluation des savoirs et compétences, apports de valeurs citoyennes et ouverture sur la connaissance du territoire (Bordeaux Métropole).

L'E2C BMA contribue à réduire les inégalités d'accès à l'emploi et favorise l'égalité des chances.

L'E2C BMA est donc un lieu de socialisation, qui contribue à la cohésion territoriale de Bordeaux métropole en améliorant le lien social et le vivre ensemble.

Le rayonnement national des Ecoles de la 2ème Chance permet à Bordeaux Métropole d'être associée à un développement économique prenant en compte les plus éloignés de l'emploi.

### Bilan des actions menées sur l'exercice 2021 :

D'octobre 2020 à mai 2021, le deuxième confinement décrété pour des raisons sanitaires a légèrement impacté la réalisation des actions de l'association, néanmoins toutes ont été engagées et presque entièrement réalisées malgré des conditions dégradées.

Le dispositif « Aller vers l'Entreprise » fut l'objectif le plus difficile à mettre en œuvre sur cette période. La Chargée de Relation Entreprise de l'E2C33/Bordeaux a engagé un travail de fond sur le développement du réseau des entreprises E2C33/Bordeaux. Le résultat est notable car le premier semestre 2021 n'était pas propice aux stages en entreprise. Néanmoins les liens avec les entreprises partenaires de l'E2C se sont resserrés au service des projets professionnels des stagiaires et leur accueil a pu être maintenu. Le travail sur la validation des projets professionnels s'est poursuivi sans être dégradé malgré les difficultés. Une véritable identité Entreprise Partenaire E2C Bordeaux est née. Néanmoins, le « Aller vers l'Entreprise » doit se poursuivre pour réaliser les derniers objectifs de l'année 2021.

Le dispositif « Aller vers Les Invisibles » était un objectif affiché pour l'année 2021 et les actions ont bien démarré. L'E2C a entrepris des actions proactives au cœur des QPV notamment. Au cours du mois de juillet 2021 l'équipe de l'E2C est allée à la rencontre des jeunes au cœur des quartiers (Grands Parc, Aubiers, Le Lac, Saint Michel, Bacalan,) pour engager des discussions et informer sur les spécificités pédagogiques de l'E2C33/Bordeaux. Il est prévu de monter des stands éphémères sur ces mêmes lieux en invitant les partenaires de l'insertion professionnelle (Mission Locale, AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes)...) pour informer sur les lieux de vie ou de passage des jeunes issus des QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville).

La transition numérique est effectuée sur l'E2C33/Bordeaux. Chaque stagiaire entrant sur le dispositif est doté d'un espace numérique de formation qui lui permet de se former tout au long de son parcours avec les outils numériques du quotidien : boite mail, calendrier, drive, messagerie instantanée, classe virtuelle, visioconférence. Les stagiaires conservent leur espace numérique à la sortie de l'E2C33/Bordeaux sans aucune restriction. Les stagiaires sont confrontés quotidiennement à l'usage de cet espace afin d'être totalement autonome sur son utilisation. La communication et les informations concernant leur formation transitent via leur espace personnel de formation. Pour favoriser et développer cet apprentissage, une demi-journée de distanciel a été maintenue avec prêt d'ordinateur portable si besoin. Le stagiaire se retrouvant seul est dans l'obligation d'utiliser l'outil numérique pour remplir les objectifs du distanciel. Cette modalité pédagogique expérimentée lors des confinements a été conservée car elle se révèle extrêmement pertinente pour l'acquisition des compétences numériques.

## Programme d'action pour l'année 2022 :

2022 doit permettre de « réinvestir le collectif » qui est un élément central de l'E2C et doit retrouver sa place en se réinventant.

<u>Les 16/18ans</u>: Depuis l'arrivée de l'obligation de formation des 16/18ans à la rentrée 2020, cette tranche d'âge prend de l'importance dans les groupes E2C en modifiant les équilibres habituels. Pour accompagner ces changements, des modules de formation à destination des stagiaires et des formateurs seront mis en place pour développer la connaissance de soi et l'autonomie dans l'apprentissage, augmenter la maturité des stagiaires et leur pouvoir d'agir.

Un collectif inclusif. Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (DYS): L'E2C souhaite finaliser, en 2022, un travail sur la prise en compte des troubles DYS. Cette prise en compte passe forcément par la formation de l'équipe afin de connaître les troubles pour les reconnaître et adapter les outils pédagogiques.

Développer l'intelligence collective: Les stagiaires, habituellement très sensibles à l'apport du collectif dans leur propre motivation, sont aujourd'hui moins enclins à faire les efforts nécessaires pour adhérer au groupe de formation. L'E2C va s'appuyer sur les 5 C de l'intelligence collective pour favoriser et développer l'envie d'être ensemble. Mise en commun des compétences, des connaissances, de la créativité, des capacités de réflexion et des capacités de résolution de problème. L'idée est de faire prendre conscience aux stagiaires qu'un groupe résout des problèmes plus efficacement qu'une personne isolée. Ces pratiques seront mises en œuvre dans le cadre des ateliers par des activités favorisant la collaboration, la réflexion collective, l'enquête (recherche essai/erreur et partage d'hypothèses.

# Plan de financement :

L'AFEPT présente un budget prévisionnel 2022 qui s'élève à 659 911 € au même niveau que l'année précédente pour l'ensemble de ses actions et une demande de subvention de 60 000 €, soit 9% du total (CF. Budget en annexe).

Il est cependant proposé de reconduire le montant de la subvention octroyée en 2021, à savoir 58 000€.

Les autres contributeurs sont l'Etat à hauteur de 197 700 € (30%), l'Europe à hauteur de 349 211 € (53%), le Conseil régional à hauteur de 50 000 € (7,5%). Les charges de personnel représentent 73% du budget conformément aux précédents exercices.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

# Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relative au Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 5 juillet 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT) au titre de l'année 2022 est recevable au regard de son programme d'actions en faveur de l'Ecole de la deuxième chance, qui contribue au développement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur la Métropole Bordelaise.

#### **DECIDE**

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention de 58 000 € en faveur de l'association pour la formation et l'éducation permanente Tivoli (AFEPT) pour la réalisation de son programme d'actions 2022,

<u>Article 2 :</u> d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 65748 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention: Monsieur MORISSET;

Contre: Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022

Pour expédition conforme,

le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022

Monsieur Stéphane DELPEYRAT